



Attaque sur tige.



Dessèchement précoce des plantes.

Phoma : les attaques au collet responsables du dessèchement précoce

- La lutte fongicide contre le phoma peut se justifier dans les situations où de fortes attaques ont été observées au cours des années précédentes et dans les parcelles dont le potentiel est supérieur à 20-25 q/ha.
- Dans la mesure où les solutions fongicides actuelles ciblent à la fois le phomopsis et le phoma, raisonnez l'application fongicide contre le phoma en tenant d'abord compte du risque phomopsis, qui est le plus nuisible. L'apport de bore peut se faire conjointement au traitement fongicide.
- Comme dans le cas du phomopsis, l'enfouissement et le broyage des cannes de tournesol sont très efficaces pour limiter la pression du phoma, à condition d'être étendus à l'échelle du secteur de production.
- Dans les parcelles irrigables où le risque est important, une irrigation de fin de floraison peut contribuer à limiter le dessèchement précoce.
- Le choix variétal ne permet pas à ce jour de lutter contre le phoma.

Produits de traitement contre le phomopsis et le phoma (collet, tige)

Spécialité commerciale Second nom commercial	Substances actives	Groupe HRAC	Dose AMM	Dose d'usage Usage tournesol-TPA*		Nb d'applications max	Mention d'avertissement	Mentions de danger (règlement CLP)	DAR (j)	DRE (h)	DVP (m)	Coût indicatif (€/ha) RPD incluse
				Phomopsis	Phoma							
AMISTAR GOLD PRIORI GOLD	azoxystrobine 125 g/l + difénocnazole 125 g/l	11 + 3	1	0,8 à 1	0,8	2	attention	H302-H332-H351-H400-H410	BBCH 39	6	5	31-39
REVDAS	boscalide 200 g/l +mefentrifluconazole 125 g/l	7 + 3	1	0,8	0,8	2	attention	H315-H317-H319-H411	BBCH 69	48	-	47
BELANTY	mefentrifluconazole	3	1,5	-	-	2	attention	H317-H411	BBCH 69	48	-	23

- Bonne efficacité
- Efficacité insuffisante
- Efficacité non évaluée par Terres Inovia

Liste des produits autorisés à floraison en 2026
Vert : pas de Spe8 à compter du 1^{er} janvier 2026
Rouge : Spe8 dès le 1^{er} janvier 2026
Noir : pas d'information
AMM : Autorisation de mise sur le marché
DAR : Délai avant récolte
DVP : Dispositif végétalisé permanent

DSPPR : Distance de sécurité pour les personnes présentes au moment du traitement et les résidents : 3 m
ZNCA : Zone non cultivée adjacente
Règlement CLP (Classification labelling packaging) : règlement européen qui met en œuvre les recommandations internationales du SGH (Système général harmonisé).

Avant tout mélange s'assurer du respect de la réglementation. Consulter l'outil en ligne : www.terresinovia.fr/fr/outils/melanges-de-produits-phytosanitaires
ZNT eau : 5 m
RSD : non